

# Bureau syndical

## Compte-rendu de réunion



Réunion du 08 juillet 2014, à Saint-Rémy-Lès-Chevreuse à 19h

Étaient présents :

Avec voix délibérative

- M. CHIVOT Auffargis
- M. POUPART Bonnelles
- M. PASSET Cernay-la-Ville
- M. MONTEGUT Choisel
- M. BONNEAU Vice-président du Conseil Général de l'Essonne
- M. VANDEWALLE Vice-président du Conseil Général des Yvelines
- M. FISCHER Vice-président du Conseil régional d'Ile-de-France
- Mme VITRAC-POUZOLET Conseillère Régionale d'Ile-de-France
- Mme BOONE Jouars-Pontchartrain
- Mme AUBERT Le Mesnil-Saint-Denis
- M. FRONTERA Saint-Jean-de-Beauregard
- M. GUEGUEN Saint Lambert des bois
- M. POULON Sonchamp

Ainsi que :

Mme GIOBELLINA (UAP).

PNR : Mmes LE LAGADEC, CHABROL, MAUSSION, DOUBRE, BERNARDET, MM. HARDY, POUZERGUES, SANCH, MARGAT, ROMBAUTS

Absents excusés :

- Mme BONZANI Conseillère Régionale d'Ile-de-France
- Mme PECRESSE Conseillère Régionale d'Ile-de-France

Pouvoirs : -

### **1. Approbation du compte-rendu du Bureau du 19 mai 2014.**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **2. Election du Vice-Président représentant les EPCI.**

Considérant que tous les EPCI membres du Parc n'ont pas au jour de cette réunion désigné leurs délégués, ce vote est reporté à la prochaine séance.

### **3. Création de tarifs pour la boutique du Parc.**

Le Parc souhaite élargir la gamme de produits locaux qu'il propose dans la boutique du Château de la Madeleine. Le Bureau syndical approuve à l'unanimité les tarifs suivants :

- Terrine de chevreau de la Ferme de la Villeneuve (200 g) : 4,50 €
- Rillettes de bœuf à la graisse de canard de la Ferme de la Villeneuve (200 g) : 4,50 €
- Bocal de bolognaise à la sauce tomate maison de la Ferme de Grand'maison (800 g) : 15,00 €
- Terrine de chevreau de la Ferme de Grand'maison (200 g) : 7,00 €
- Rillettes de bœuf de la Ferme de Grand'maison (200 g) : 7,00 €
- Terrine de chevreuil de la Ferme de Fanon : 6,50 €
- Terrine de sanglier de la Ferme de Fanon : 6,00 €
- Confitures de la Ferme de Fanon : 4,50 €
- Savon de la gamme Basiques, par Lily des Bulles : 4,50 €
- Savon de la gamme Précieux, par Lily des Bulles : 5,50 €
- Savon-shampooing, par Lily des Bulles : 5,50 €

### **4. Validation des aides attribuées par les commissions restreintes.**

Le Bureau syndical est invité à prendre connaissance de l'instruction proposée par les commissions restreintes pour l'attribution d'aides dans leurs domaines respectifs (voir liste des aides dans l'annexe 1 du CR) :

- ❖ Commission restreinte « Biodiversité et environnement »
- ❖ Commission restreinte « Culture »
- ❖ Commission restreinte « Petit Patrimoine »
- ❖ Commission restreinte « Tourisme, liaisons douces et déplacements durables »
- ❖ Commission restreinte « Développement économique »

Ces aides sont approuvées à l'unanimité.

### **5. Validation des aides attribuées par le Jury de l'appel à projets « Utopies réalistes, session II ».**

Le Bureau syndical est invité à prendre connaissance du résultat du jury de l'appel à projets « Utopies Réalistes, session II » qui s'est tenu le 18 juin 2014, sous la présidence de M. VANDEWALLE. Cet appel à projets correspond à l'aide 14-1 du guide des aides (voir liste des aides dans l'annexe 2 du CR

Ces aides sont approuvées à l'unanimité. Yves VANDEWALLE regrette que peu de projets candidats aient véritablement une dimension inédite et exemplaire. Beaucoup de projets sont portés par des associations, peu par des municipalités. Il faut saluer cependant le projet d'installation d'une

agriculture périurbaine sur la commune de Magny-les-Hameaux (arboriculture et maraîchage) à proximité immédiate des habitations. Egalement original le projet de ventilation naturelle grâce à un système de cheminées inspirée de techniques traditionnelles que l'on peut rencontrer en Iran. Ce projet est porté par un ingénieur qui aurait besoin de renforcer la dimension marketing et commerciale de son entreprise.

#### **6. Convention de partenariat avec la CCI de l'Essonne sur des actions d'information et de sensibilisation à l'accessibilité.**

A partir du 1er janvier 2015, les ERP de catégorie 5 devront, à minima, être accessibles sur une partie de leur point de vente afin que les personnes à autonomie réduite et les personnes en situation de handicap puissent accéder à l'ensemble des produits ou services (Code de la construction et de l'habitation, art. R 111-19-2 et R 111-19-3).

Soucieuse d'accompagner au mieux ses ressortissants, la CCI Essonne est fortement engagée dans le soutien à la mise en accessibilité des entreprises du département de l'Essonne. Elle sensibilise les entreprises du département aux problématiques de l'accessibilité et à l'échéance du 1er janvier 2015. Elle a conçu des outils pour informer et accompagner les entreprises dans la réalisation de leurs projets de mise en accessibilité.

Afin de renforcer les actions de sensibilisation et dans la continuité des démarches déjà entreprises par ses soins dans ce domaine, la CCI Essonne et le Parc souhaitent mettre en œuvre un plan d'actions spécifiquement dédié aux entreprises implantées sur son territoire.

La CCI Essonne s'engage à réaliser des pré-diagnostic accessibilité auprès des commerces qui le souhaitent, dans la limite de 20 établissements essonnais implantés sur le territoire du PNR. Le coût des prestations pour les 20 pré-diagnostic est de 3 750 euros HT, soit 4 500 € TTC.

Le Bureau syndical approuve cette convention à l'unanimité.

#### **7. Convention-cadre de partenariat 2014/2016 et programme d'actions 2014 avec l'ALECSQY.**

Le Parc et l'ALEC SQY collaborent depuis plusieurs années sur la thématique de l'énergie. Il est proposé de renouveler ce partenariat pour 3 ans, sur les axes suivants :

- Expertise sur la thématique de la maîtrise de l'énergie et des EnR&R auprès de communes, professionnels et particuliers.
- Co-animation ou organisation commune d'événements sur des thématiques liées à l'énergie à destination de communes, professionnels et particuliers.
- Animation, sensibilisation sur les thématiques de la maîtrise de l'énergie, de la précarité énergétique, des EnR&R, des déplacements etc. auprès des publics scolaires, décideurs, professionnels et grand public.

Il est donc proposé au Bureau de valider le renouvellement du partenariat entre l'ALEC SQY et le Parc, matérialisé dans une convention cadre et un programme d'action annuel.

Le programme d'action 2014 prévoit la participation du Parc à l'Espace Info Énergie de l'ALEC SQY, les Conseils en Énergie Partagés (CEP) à destination des communes, la participation active de l'ALEC SQY aux actions menées par le Parc. Le coût total de ce programme est de 19 341 €.

Le Bureau syndical approuve cette convention à l'unanimité.

#### **8. Convention-cadre de partenariat 2014/2016 avec le COSTIC.**

Le Parc et le COSTIC collaborent depuis plusieurs années sur la thématique de l'énergie. Il est proposé de renouveler ce partenariat pour 3 ans, sur les axes suivants :

- Sensibilisation des décideurs publics et des professionnels
- Expertise technique auprès des communes ou de tout autre organisme dont le Parc
- Groupe de travail sur le thème du développement et de l'accompagnement pour le bois-énergie à destination des particuliers.
- Suivi instrumenté.
- Formation des agents des communes et des agents du Parc dans le cadre du suivi de projets de collectivités, entreprises ou particuliers.

Le programme d'action annuel 2014 doit encore être précisé en juillet - à la faveur d'une avancée de la réflexion sur la filière bois-énergie pour les particuliers - et fera l'objet d'une présentation au bureau syndical à l'automne prochain. Il est donc proposé au Bureau de valider le renouvellement du partenariat entre le COSTIC et le Parc, matérialisé dans une convention cadre 2014-2016.

Yves Vandewalle précise que le COSTIC est associé actuellement à la recherche des meilleures solutions thermiques et d'éclairage pour le futur musée de site du Petit Moulin.

Le COSTIC était également présent le 6 juillet dernier sur le stand du Parc naturel régional pendant la manifestation SOLAR-Decathlon. Ce fut un temps fort de présentation de beaucoup d'acteurs du réseau de l'Eco-Habitat sur le Parc.

Le Bureau syndical approuve cette convention à l'unanimité.

#### **9. Convention pour l'organisation du Forum éco habitat 2014 au Domaine de Coubertin.**

Le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse organise toutes les années paires depuis 2004 un forum éco-habitat. Il s'agit d'un événement réunissant habituellement sur 2 jours 1500 visiteurs pour une quarantaine d'exposants (entreprises locales, partenaires institutionnels et associations). Son objectif est de sensibiliser et d'informer un large public sur les thèmes de la maîtrise de l'énergie, des énergies renouvelables, de l'écoconstruction, et de l'habitat.

Le Parc a sollicité la Fondation de Coubertin afin d'accueillir l'édition 2014 du Forum éco-habitat, qui se tiendra les 11 et 12 octobre 2014. La location des salles est estimée à 2570 €. Il est donc proposé au Bureau de valider cette proposition et la convention à venir.

Le Bureau syndical approuve cette convention à l'unanimité.

#### **10. Convention avec Etudes et Chantiers pour la mise en place d'un chantier international de bénévoles au Petit Moulin des Vaux de Cernay.**

Au mois d'août prochain, pendant 3 semaines, grâce à un partenariat entre le PNR et l'association « Etudes et chantiers en Ile-de-France » de jeunes bénévoles venus de Russie, du Mozambique, de France, d'Espagne, du Japon ou encore de Serbie, travailleront à la valorisation du patrimoine du Petit Moulin : nettoyage et sondage de petits ponts, intervention sur le Petit Lavoir, travaux sur la cave à Chauve-souris.... Ils seront logés dans le gîte de la Maison de Fer à Dampierre. En dehors du temps de travail, des moments d'échanges et de visites des environs rythmeront également le chantier, de manière à permettre aux jeunes de mieux se connaître, de rencontrer la population locale et de croiser les cultures. Ils pourront ainsi découvrir le patrimoine du territoire à travers des randonnées dans la Vallée de Chevreuse, la visite de l'Abbaye des Vaux de Cernay ou encore du Château de Dampierre....

Le séjour des bénévoles aura lieu du 08 au 28 août 2014. Le coût de l'action s'élève à 16 105 € (euros) hors mise à disposition. La part du Parc sera de 7500 €.

Il est proposé au Bureau syndical de valider ce projet et la convention correspondante.

Le Bureau syndical approuve cette convention à l'unanimité.

Guy Poupart formule le vœu qu'un chantier associant plusieurs communes puisse être coordonné dans les années futures. En effet une commune ne peut parfois proposer que des petits travaux à un groupe de jeunes internationaux, et elle court le risque de ne pas intéresser faute d'un chantier suffisamment complet. Il serait dommage en tous cas de s'en tenir à un seul chantier avec cette association extrêmement professionnelle. Guy Poupart espère que d'autres projets nombreux et aussi attrayants pour les jeunes suivront.

### **11. Convention pour l'animation du château de la Madeleine lors des Journées Européennes du Patrimoine 2014**

Afin de trouver un prestataire pour effectuer une animation au château de la Madeleine dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine 2014, le Parc a lancé un appel à candidature (publication sur le site du Parc et envoi à une dizaine de compagnies). Deux structures ont proposé une offre, assez proches, mais l'une évoque davantage le passé militaire du Château. Un jury composé de Mme Véronique Boone (présidente de la Commission Patrimoine/Culture du Parc), Etienne Lallau (archéologue médiéviste au SADY), Nicolas Girault (archéologue médiéviste) et de Sandrine Lefèvre (médiatrice du patrimoine) propose d'accepter la candidature de la structure « Les regrattiers d'Histoire », pour une prestation d'un montant de 2400 € (sur 717P « Connaissance et valorisation du patrimoine »).

L'objectif est d'animer le château de la Madeleine dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine 2014, soit le week-end des 20 et 21 septembre 2014, et de valoriser le site par une reconstitution d'un campement médiéval. Les animations proposées investiront la haute-cour du château. Cette manifestation permettra de donner aux visiteurs des clefs de compréhension du site et de la vie au Moyen-âge autrement que par des visites guidées qui seront par ailleurs assurées par des guides du SADY.

Pour les Journées du Patrimoine 2014, les Regrattiers d'Histoire proposent d'animer au Château de la Madeleine un campement ouvert et accessible au public suggérant l'atmosphère d'une cité médiévale à la fin du XVe siècle.

Vie de campement, échoppes présentant divers aspects de la vie au Moyen-âge, activités et ateliers plus ponctuels seront en interaction avec le public, le tout dans un esprit constant mêlant pédagogie, volonté de transmettre une passion et activités ludiques, soit :

- Vie de camp en activité continue et permanente tout au long des 2 journées
- Animations continues ou ponctuelles en journée (calligraphie, enluminure, lessive médiévale, hygiène du corps et du logis, la table médiévale, jeux, Démonstration d'escrime médiévale...)

Le Bureau syndical approuve cette convention à l'unanimité.

### **12. Présentation de l'organigramme révisé du Parc**

A la faveur de l'élargissement du Parc naturel, la gouvernance du Parc a été sensiblement modifiée. Les commissions restreintes ont été généralisées pour toutes les thématiques. Une participation large d'un grand nombre d'élus a été favorisée.

L'équipe du Parc a sensiblement modifié ses modalités d'organisation afin de répondre à cette progression de la démocratie participative dans l'instance de concertation que représente un PNR avant tout.

Un organigramme très plat en ressort avec, outre la Direction formée d'Anne Le Lagadec, Directrice et de Guillaume Margat, Directeur Adjoint trois pôles : Gestion administrative, Fonctions supports et Missions Opérationnelles. Les deux premiers proposent un appui aux missions opérationnelles. Le caractère très opérationnel de la structure est ainsi conforté.

La Direction soutient l'animation de chaque politique et conçoit pour l'exécutif le pilotage à long terme de la structure, tout en étant garante de la légalité des procédures et de relations de confiance avec les collectivités signataires et financeurs de la Charte.

### **13. Représentation des associations au sein du Comité syndical.**

Ce point est reporté à la prochaine séance du Bureau syndical.

### **14. Réflexion sur les orientations du prochain Contrat de Parc.**

L'équipe technique du Parc, en attendant la communication par ses financeurs des enveloppes qui lui seront dédiées dans le futur de Contrat de Parc 2014-2020, a proposé des projets à inscrire dans ce plan de financement pluriannuel. Le Bureau est sollicité pour étudier ces propositions et définir les grandes orientations et priorités pour les années à venir, sur la base des propositions listées en annexe de cette note de synthèse.

Yves Vandewalle observe que pour le moment les propositions des services du Parc correspondent à une stabilisation en euros constants de l'effort consenti pour mettre en œuvre la Charte du Parc par ses principaux financeurs. Dans un contexte d'économies budgétaires et compte tenu de la bonne gestion de la structure, cette proposition lui semble très raisonnable. Il faut rappeler que le Parc ne comptait pas 51 mais seulement 21 communes jusqu'à la fin de l'année 2011.

Cependant il apparaît que 2015 sera très probablement encore une année transitoire. Yves Vandewalle suggère que les propositions contenues dans le document soient à nouveau examinées lorsque les financeurs auront précisé un peu plus le cadre financier de la négociation.

En l'absence de questions diverses la séance est levée à 20h45.

## Annexe n°1 : liste des aides proposées par les commissions thématiques restreintes

❖ Pour la [Commission restreinte « Biodiversité et environnement »](#) qui s'est tenue le 23 juin 2014, sous la présidence de M. Bernard GUEGUEN :

- Aide n°2014/016/06-03 : Création de deux mares à vocation paysagère et écologique, chez M.M. Godin (propriétaires privés) - *Commune de Saint-Lambert-des-Bois*. Participation du Parc : 2 000 €
- Aide n°2014/024/06-10 : Acquisition de matériel d'entretien des espaces alternatifs aux produits phytosanitaires - Commune de Fontenay-lès-Briis. Participation du Parc : 4 767 €
- Aide n°2014/025/06-03 : Réalisation d'un chantier écologique de jeunes sur la réserve des étangs de Bonnelles. Participation du Parc : 400 €

❖ Pour la [Commission restreinte « Culture »](#) qui s'est tenue le 02 juillet 2014, sous la présidence de Mme Patricia GUERLAIN :

- Festival Nomade, association Calisto-235, montant demandé : 2 200 €
- Exposition Armand-Théophile Cassagne 1823-1907, association des Peintres de la Vallée de Chevreuse, montant demandé : 1 000 €
- Parcours ateliers d'artistes, association Hélium, montant demandé : 2 000 €

Il est par ailleurs acté que l'aide de 300 €, accordée le 2 avril 2013 par le Bureau syndical à l'association Biennales de la reliure d'art, sous forme de bons d'achats, soit finalement versée directement à l'association, qui s'est chargée elle-même de trouver les bons d'achats.

❖ Pour la [Commission restreinte « Petit Patrimoine »](#) qui s'est tenue le 02 juillet 2014, sous la présidence de Mme Véronique BOONE :

- Aide 2014/018/01-03 : Restauration d'un mur de clôture près de l'église de Rochefort-en-Yvelines. Participation du Parc : 5 024 €.
- Aide 2014/019/01-03 : Restauration de la source lavoir abreuvoir de Moutiers à Bullion. Participation du Parc : 5 685 €.
- Aide 2014/020/01-03 : Restauration d'un mur du cimetière à Bazoches-sur-Guyonne. Participation du Parc : 23 000 €.
- Aide 2014/021/01-03 : Restauration du lavoir de Saint-Jean-de-Beauregard. Participation du Parc : 17 969 €.
- Aide 2014/022/01-02 : Restauration d'une citerne enterrée à Saint-Léger-en-Yvelines. Participation du Parc : 2 030 €.

❖ Pour la [Commission restreinte « Tourisme, liaisons douces et déplacements durables »](#) qui s'est tenue le 03 juillet 2014, sous la présidence de M. Franck POULON :

- Aide 2014/017/11-02 : Installation d'énergie renouvelable pour le chauffe-eau du gîte de la Maison Haute – Phase 2 (M. Bugeat, commune de Chevreuse). Participation du Parc : 352,46 €.

❖ Pour la [Commission restreinte « Développement économique »](#) qui s'est tenue le 25 juin 2014, sous la présidence de M. Georges PASSET :

### Aides aux investissements des entreprises :

- Modernisation du fleuriste « Pollen », M Hauck, St-Rémy-lès-Chevreuse : Véhicule utilitaire aménagé : 22 560 € HT. Subvention demandée : 3 384 €, provenant du fonds PNR p753 (Yvelines)

- « Maréchalerie Seigneur », Maréchal-Ferrant, M et Mme Seigneur, Saint-Forget : Travaux d'aménagements : 75 691€ HT. Subvention demandée : 11 250 € (Plafond), provenant du fonds PNR 753 (Yvelines).
- Modernisation de la façade de la boulangerie-pâtisserie « Passionnément Gourmand », M. et Mme Gudin, La-Queue-lez-Yvelines : Travaux de réfection de façade : 36 201 € HT. Subvention demandée : 5430,15€, provenant du fonds PNR 753 (Yvelines).
- Déplacement de la Pâtisserie fine « Le Jardin Sucré », Mme L'Héritier et M Matez, Cernay-la-Ville : Equipement du laboratoire de pâtisserie et agencement de la boutique : 69 616 € HT. Subvention demandée : 10 442 €, provenant du fonds PNR 753 (Yvelines).
- Modernisation du salon de coiffure « Le salon », Mme Bachelet, Chevreuse : Travaux de réfection vitrine et porte d'entrée : 14 891 € HT. Subvention demandée : 2 233,65 €, provenant du fonds PNR 753 (Yvelines).
- Reprise de l'épicerie Multiservice « L'épicurienne », Mme Lebugle, Sonchamp : Aménagement du magasin, équipements professionnels, mobilier, informatique : 30 268 € HT. Subvention demandée : 4 540,20 €, provenant du fonds PNR 753 (Yvelines)
- Reprise de la crêperie »O'Terres de crêpes « M Oger à Montfort-L'Amaury : Travaux de mise aux normes, aménagements, matériel et mobilier : 70 056.43€HT. Subvention accordée : 10 508,46 € p753 (Yvelines)
- Création d'un Salon de thé « Au p'tit Thé'roir » M Axel ANTIL, Le Mesnil-Saint-Denis : Travaux d'aménagement du local, vaisselle, enseigne, caisse, mobilier = 52 345€ HT. Subvention accordée : 7 851,75 €, provenant du fonds PNR 753 (Yvelines)
- Création d'une restauration rapide mobile-Foodtruck « Mijote et sucrine », Mme Céline Carrando Borgel, Bonnelles : Financement des équipements de cuisine professionnels = 5 000 € sur le site hellomerci.fr : Modalité de l'avance remboursable : 5000 € sur 24 mois, 4 mois différé de paiement. Montant de la commission : 250 €, provenant du fonds PNR 780 (Yvelines)

#### Développement commercial et promotion de la filière « Métiers d'Art » (Programme 718) :

- Création d'un second Salon des Métiers d'Arts au Château de Neuville à Gambais : subvention à l'AAArt : 2 000 €
- Stand inter-parcs pour le Carrousel du Louvre à la Chambre Régionale des Métiers : participation financière du PNR au stand Inter-parcs : 1 000 € / PNR (et 5 000 € Conseil régional ; 500 €/artisan)
- Participation à des salons professionnels pour les artisans d'art (aides individuelles – 500 €/artisan, 3 fois maximum) : Pour le salon Maison et Objet, du 5 au 9 septembre 2014 :
  - Florent Boissonnet – vitrailliste – Bonnelles (3/3) : 500 €
  - Nicolas Seailles – fondeur - Longvilliers (3/3) : 500 €
  - Cyrille Morin – verrier – Auffargis (2/3) : 500 €

❖ Pour la [Commission restreinte « Développement économique »](#) qui s'est tenue le 07 juillet 2014, sous la présidence de M. Georges PASSET :

Pour des raisons d'agenda, la liste des dossiers validés par le Commission restreinte « Développement économique » du 07 juillet 2014 n'est pas connue à la date de l'envoi de la convocation du Bureau syndical du 8 juillet. Si le Bureau syndical l'accepte, ces dossiers seront présentés oralement en séance.



## Annexe n°2 : liste des aides proposées par le jury des Utopies réalistes

Quatre projets bénéficient d'une aide financière sous forme de subventions du PNR (opération 740).

- **Arboretum/musée- Domaine de la Geneste à Châteaufort (projet 2014-02)**  
Le domaine de la Geneste, souhaite valoriser ses essences remarquables et son parc, rassembler les événements historiques rattachés au domaine par la création d'un parcours pédagogique, type arboretum et par l'installation d'un lieu d'exposition au sein de sa chapelle. Le projet a la volonté d'adapter l'arboretum aux malvoyants, par l'installation d'un parcours et une signalétique spécifique. Le budget global prévu est de 37 000 euros.  
**Subvention accordée = 5 000 euros** pour aider la signalétique en braille.  
Ce projet sera accompagné techniquement par l'équipe du Parc.
  
- **« Magny Comestible » à Magny-les-Hameaux (projet 2014-07)**  
L'antenne de Magny de l'association *Sqy en Transition* projette de planter des plantes comestibles (potagères, fruitières, aromatiques...) sur tous les espaces disponibles de la commune (espaces verts, jardinières, jardins privés, délaissés routiers, cours d'école...) afin de promouvoir une production alimentaire locale, bio et gratuite. Mener le projet de façon participative et citoyenne en menant des chantiers participatifs, des récoltes solidaires, des ateliers de confection de jus de fruits et des ateliers de cuisine. Soutenir la démarche par des actions pédagogiques et des supports de communication.  
La commune est impliquée dans cette opération.  
**Subvention accordée = 8 500 euros sur 3 ans** pour l'achat de matériel et de plants.
  
- **Projet d'aménagement d'une agriculture biologique périurbaine à Magny-les-Hameaux (projet 2014-11)**  
Projet participatif d'implantation d'un collectif d'agriculteurs sur la parcelle de la Croix aux buis co-construit avec les acteurs du territoire (Mairie de Magny-les-Hameaux, CASQY, Pôle Abiosol, habitants et associations locales).  
**Subvention accordée = 10 000 euros** pour financer la démarche participative réalisée par le Pôle ABIOSOL et la prise en compte des objectifs transversaux de la charte du Parc. La mission du Pôle ABIOSOL ne rentrant pas dans l'assiette des subventions de la Région et du CG78, le Parc peut subventionner ce poste. Coût total de la mission : 20 000€.  
Ce projet est accompagné techniquement par l'équipe du Parc.
  
- **Expérimentation d'une cheminée de ventilation naturelle - AirDesignLab (projet 2014-13)**  
*Le BET AirDesignLab* situé à Toussus-le-Noble travaille à la création d'un système de ventilation et de climatisation naturelle. Un prototype a été réalisé.  
**Subvention accordée = 13 000 euros** pour une expérimentation in situ sur le territoire du PNR. La subvention sera destinée au financement de l'étude et du diagnostic environnemental pour la faisabilité du dispositif.  
Ce projet sera accompagné techniquement par l'équipe du Parc.  
Le jury qui souligne l'aspect expérimental et innovant de cette démarche, souhaite impliquer ces partenaires tels que le COSTIC au suivi de la réalisation.

**Le montant total des subventions allouées aux 4 projets est de 36 500 euros.**

Un projet peut bénéficier d'une aide technique du Parc, sans subvention :

### **« Les calèches de Versailles » (projet 2014-09)**

Projet d'implantation d'élevage et d'utilisation du cheval de trait de races rares et en voie de disparition (Trait du nord, Brabançon, Boulonnais) en vue de mettre à disposition une énergie

renouvelable : l'Énergie cheval pour tous types d'activités (débardage, collecte des déchets, tourisme, transport scolaire, travaux de sol etc.)

Un projet ne reçoit aucune aide :

**« La pépinière partagée » par le collectif de paysagistes NEJ (2014-12)**

Le Jury a orienté le projet vers un financement participatif et un portage par une association portée par la commune sur laquelle s'implanterait la pépinière. Le Jury propose également l'aide du Parc dans le cadre de l'aménagement du jardin.